

**CERTIFICAT SANITAIRE VETERINAIRE EN VUE DE LA PARTICIPATION
D'EQUIDES AU « MOROCCO ROYAL TOUR » ET AU « SALON DU CHEVAL D'EL
JADIDA » (EDITION 2026)**

II. DIRECTION REGIONALE DE L'ONSSA :

III. SERVICE VETERINAIRE ETABLISSANT LE CERTIFICAT :

IV. PROVENANCE DES ANIMAUX:

- Adresse de l'exploitation de provenance:
- Nom et adresse du propriétaire:

V. IDENTIFICATION DES ANIMAUX:

MARQUE AURICULAIRE OFFICIELLE (N° D'IDENTIFICATION)	RACE	SEXE	AGE

VI. MOYENS DE TRANSPORT UTILISES :

☐ Nature et identification du moyen de transport (camion N°.....) :

VII. RENSEIGNEMENTS SANITAIRES :

Je soussigné, vétérinaire officiel, certifie que les équidés désignés ci-dessus et examinés ce jour :

- 1) Ne présentent le jour de leur chargement, aucun signe clinique de maladies propres à l'espèce ;
- 2) N'ont pas été soumis à une quarantaine pour cause de maladies contagieuses durant les 30 derniers jours ;
- 3) Ont été correctement vaccinés contre la grippe équine, depuis plus d'un mois et moins de six mois⁽¹⁾ ;
- 4) Ont été correctement vaccinés contre la rhinopneumonie équine⁽¹⁾ ;
- 5) Ont été isolés et soumis, avec résultat négatif, à une épreuve sérologique par immunodiffusion en gélose (Test de Coggins), pour le dépistage de l'anémie infectieuse, durant les 30 jours précédant leur chargement⁽¹⁾ ;
 - Date du prélèvement :
- 6) Ont été désinsectisés le jour de leur chargement et ont été transportés sans rupture de charge⁽²⁾ dans des véhicules qui ont été nettoyés, désinfectés et désinsectisés auparavant sous la supervision d'un médecin vétérinaire.
- 7) Le transport est effectué de manière à ce que la santé et le bien-être des animaux soient maintenus.

Fait à, le

Nom et titre du vétérinaire officiel

.....

Cachet et signature

(1) Les bulletins d'analyse et les attestations de vaccination doivent accompagner le présent certificat sanitaire.

(2) Le propriétaire est tenu de déposer un plan de marche de l'expédition et un engagement pour la non rupture de charge jusqu'à la destination finale afin d'éviter tout contact avec des animaux de statut sanitaire inférieur.